

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 25 mai 2023

Délibération n°2023/S03/009

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT BOUCLE NORD DE SEINE
- EXERCICE 2022.**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 25 mai à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du mercredi 17 mai 2023 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 50

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / CHRIQUI-MENGEOT Rita / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SELLIER Thierry / SITBON Frédéric / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / DAD Hicham / De MARVAL Josette / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / HEMONET Hervé / MESTRES Valérie / MOME Michel / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / LAFON Carole / LECLERC Patrice / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / PELAIN Pascal / HADDOUCHE Bachir.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / DE AZEVEDO Tania représentée par SAVRY Gilles / EL HADDAD Khaled représenté par PLOTEAU Jean-François / HAMIDA Abdelkader représenté par RYADI Sandra / LE NAGARD Marie-France représentée par WALKER Damien / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / BOURDIER-CHAREF Angéline représentée par LETIERCE Valérie / KHOURY Armand représenté par SELLIER Thierry / LE GAC Thierry représenté par KAPLAN Isabelle / BARBIER Gaël représenté par REVILLON Yves / ISABEY Eric représenté par JAUFFRET Anne-Christine / LAUER Evelyne représentée par PINARD Patrice / LE MOAL Alice représentée par RENAULT Sébastien / MERCIER Luc représenté par De MARVAL Josette / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / AGOUMALLAH Boumédiène représenté par CHAIMOVITCH Patrick / ARNOULD Claire représentée par BEAUSSIER Julien / GASMI Samia représentée par BEKKOUCHE Adda / MOUMNI Dounia représentée par MESTRES Valérie / NARBONNAIS Valentin représenté par SOW Fatoumata / BINAKDANE M'Hamed représenté par TOUMI Délia / BOULORD Grégory représenté par PEREZ Anne-Laure / MANSERI Sofia représentée par LECLERC Patrice / LARIK Leïla représentée par PELAIN Pascal.

ABSENTS : 4

FISCHER Josiane / GUILLARD Laurent / SELLAM Naïma / BENTAJ Abdelaziz.

EXCUSEE : 1

DELACROIX Agnès.

Monsieur Ouissam MECHRIA est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

06 JUN 2023

Exécuté le : 06 JUN 2023

En Présidence
Yves REVILLON



EXPOSE

Considérant que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Considérant que le compte administratif du budget principal 2022 de l'EPT Boucle Nord de Seine rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Considérant que le compte administratif du budget principal 2022 de l'EPT Boucle Nord de Seine présente les résultats comptables de l'exercice.

Considérant que le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE (LE PRESIDENT ACTUEL DE L'EPT ET LE PRESIDENT DE L'EPT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 AYANT QUITTE LA SALLE, CEUX-CI N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE)

Pour : 68

Contre : 3

(BENEDIC Fabien / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine).

Abstentions : 2

(HAMIDA Abdelkader / RYADI Sandra).

Ne prennent pas part au vote : 2

(REVILLON Yves / MANCIPOZ André).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président de l'établissement public territorial :



Yves REVILLON

Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des
Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine

Le Secrétaire de séance :



Ouissam MECHRIA

Conseiller territorial